



COMMUNE de MORTEMART

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 29 avril 2026 à 18h10

Convocation du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Ishta LEMEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Présents : Mme LEMEUX Ishta, M. HEMON Fabrice, Mme SALA Eva, M. ROULAND Eric, LECLAIRE Yves, Mme LEUENBERGER Marie-Thérèse, Mme ROBERT Cécile.

Absents excusés : M. BAUDU Bruno, M. COLOMINE David donnant procuration à Mme SALA Eva, Mme MARINKOVIC Ika donnant procuration à M. LECLAIRE Yves,

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants 9

A été élue secrétaire de séance : Mme LEUENBERGER Marie -Thérèse

Mme LEMEUX Ishta procède à la lecture du PV du 24 avril 2026, qui est adopté à 6 pour et 1 abstention par les conseillers présents.

L'Ordre du jour est consacré aux points suivants :

VOTE DES TAUX DES TAXES 2026

Madame la Maire expose que les taux d'imposition fixés par la commune pour l'année 2025 resteront inchangés pour cette année.

Les taux de référence sont les suivants :

✓ Taxe d'habitation (résidence secondaire)	14.96 %
✓ Taxe foncière bâti	36.51%
✓ Taxe foncière non bâti	53.41%

Le produit fiscal attendu serait de 78 580 €.

Vote 9 pour

AFFECTATION DU RESULTAT- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique des différents budgets de l'exercice 2025, décide d'affecter le résultat cumulé du budget communal et du budget d'assainissement de la section d'exploitation comme suit :

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire : N-1	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	70 380.70 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	233 971.19€
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 25 :	
Résultat de l'exercice	- 110 083.76 €
Résultat antérieur BP	233 971.19 €
Solde	123 8887.43 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2024 :	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des RAR	0.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	
Rappel du solde d'exécution cumulé	123 887.43 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €
Excédent de financement de l'investissement	123 887.43 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice	83 590.35 €
Résultat antérieur	70 380.70 €
Excédent de fonctionnement du BP	153 971.05 €
Total à affecter	153 971.05 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
1- Report de l'excédent de fonctionnement au BP 2026 en ligne 002 pour 70 380.70 €	
2- Affectation complémentaire en réserves au 1068 pour 83 590.35 €	
3- Report de l'excédent d'investissement au BP 2026 en ligne 001 pour 123 887.43 €	

Vote 9 pour

VOTE DU BUDGET 2026

Madame la maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif de l'année 2026 établi de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 301 630.38 € ;	Recettes : 301 6360.38 €
Fonctionnement :	Dépenses : 273 983.70 € ;	Recettes : 273 983.70 €
Total :	575 614.08 €	575 614.08 €

Vote 9 pour

DROITS DE PLACE

Compte tenu de la forte augmentation du coût de l'électricité, Madame la Maire propose la révision des droits de place comme suit :

Pour les marchés d'été, la participation forfaitaire ne sera pas augmentée mais, en cas de besoin d'un branchement électrique, un forfait complémentaire sera appliqué :

Produits de bouche :

- 5 € le marché + 1 € si besoin d'un branchement électrique.

Artisans :

- 4 € le marché + 1 € si besoin d'un branchement électrique.

Pour le Marché de Noël, qui se tient 1 fois par an :

La participation de 10 € au Marché de Noël reste inchangée, accès au branchement électrique compris.

Vote 9 pour

LOCATION D'ATELIER D'ARTISTE N°5

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion de la mise en location de l'atelier d'artiste n°5 actuellement vacant, il convient de fixer le montant du loyer et de la caution comme suit :

- ✓ Un loyer mensuel à **250,00 € hors charges**
- ✓ Une caution de 250,00 € également, restituée après l'état des lieux de sortie.

Vote 9 pour

COTISATION 2026

Madame la Maire présente l'appel de cotisation pour l'Association des Maires Ruraux 87 pour un montant de 32.12 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité attribue le financement des cotisations selon le détail ci-dessus et dit que les crédits seront inscrits à l'article 6281 du budget 2026.

Vote 9 pour

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Yves Leclaire demande à quel moment la voiture immobilisée rue du Tram depuis plusieurs mois va être enlevée. Madame la Maire répond qu'elle va faire une demande écrite à la gendarmerie, les différents appels passés ultérieurement n'ayant rien donné.
- Demande de pose d'un tableau d'informations rue de Verdilhac, acceptée par l'ensemble de l'équipe municipale.
- Demande d'information sur l'état d'avancée de la vente définitive de l'ancienne école dont le compromis de vente a été signé en novembre dernier par l'équipe municipale précédente. Madame la Maire répond qu'elle va rapidement appeler l'agence Human de Bellac pour avoir des réponses claires.
- Monsieur Eric Rouland indique qu'il va falloir couper la haie de l'ancienne école, au niveau du stop rue du Tram notamment, où la visibilité s'avère de plus en plus compliquée et dangereuse pour tourner à gauche, direction Bellac, car il faut s'avancer beaucoup sur la route pour voir si une voiture arrive à droite.
- La Mairie a reçu deux demandes de food-truck pour s'installer à Mortemart, l'une est un food-truck pizza, l'autre est le food-truck de Fanny Kinou (cuisine réunionnaise) qui participera également aux Marchés d'été hebdomadaires, les dimanches. L'équipe municipale valide les demandes.

La séance est levée à 17h15.

La Maire

Mme LEMEUX Ishta



La secrétaire de séance

Mme LEUENBERGER Marie-Thérèse

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized first name followed by a long, sweeping horizontal line.